



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2024

Délibération n° DEL_002_2024 – Attribution de subventions exceptionnelles à des associations sportives

1 DOCUMENT – Publié le 29 mars 2024



DEL_002_2024_Attribution_de_subventions_exceptionnelles_à_des_associations_sportives.pdf
(.pdf, 121,5 KB)



TÉLÉCHARGER

HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Adresse postale :
Quai Lamartine 71018 CEDEX Mâcon.

Entrée du public :
Place Saint-Pierre.

L'accueil de l'Hôtel de Ville est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le service État civil Réglementation est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h00 à 12h00.

Pour connaître les horaires d'ouverture des autres services municipaux, consultez la page dédiée.

☎ 03 85 39 71 00
Allô Mairie : 0800 337 273

**ESPACE
PRESSE**

